



# Avolsheim info

Bulletin d'information de la commune n°42 – 19 mars 2014

## SOMMAIRE

Le mot du Maire	p. 1
Carnaval à Avolsheim	p. 1
Budget communal	p. 2
Elections municipales 2014	p. 2
Cartes d'identité : du nouveau	p. 2
Ca se passe à l'école	p. 3
Périscolaire	p. 3
Budget fleurissement 2014	p. 3
Dates à retenir	p. 4
Services à domicile	p. 4
Etat civil	p. 4
Informations paroissiales	p. 4
Parution d'un livre	p. 4
Foire aux replants	p. 4
Marché aux Puces	p. 4
Diverses infos mairie	p. 4

## Le Mot du Maire

La livraison du 1er bâtiment des « Terrasses de La Bruche » a eu lieu le 1er Mars dernier.

Côté manifestations, la 4<sup>ème</sup> édition de la Foire aux replants du Club Informatique d'Avolsheim aura lieu le samedi 26 avril.

Le lendemain, le dimanche 27 avril, le F.C. Avolsheim organise son traditionnel Marché aux Puces. Qu'on se le dise.

La 3<sup>ème</sup> tranche des travaux du gaz de Barr débutera mi mai.

Le budget 2014 de la commune a été voté en séance du Conseil Municipal. Vous en trouverez les principaux éléments en pages centrales de ce bulletin.

Je profite de cette dernière occasion qui m'est offerte pour féliciter, dans son ensemble, la commission communication pour la qualité des bulletins d'information qui vous ont été transmis durant les six dernières années.

N'oubliez pas d'aller voter le dimanche 23 mars prochain.

Bonne lecture à toutes et à tous.



Votre Maire, Gérard GENDRE

**Ensemble, construisons le village de demain !**



## CAVALCADE DE CARNAVAL !

Faute à un calendrier récalcitrant, Carnaval est tombé cette année pendant les vacances scolaires...

Les élèves du RPI ne voulaient pas rater cet événement pour autant. Ils ont donc décidé de le fêter tous ensemble avant l'heure, le vendredi 21 février, et ainsi terminer cette 3<sup>ème</sup> période de l'année avec un air de fête.

Durant la cavalcade, quelques habitants les ont même accueillis avec des friandises !!!

De retour, les traditionnels beignets et gâteaux de carnaval confectionnés par les parents attendaient les petits gourmands...



## INFORMATIONS BUDGETAIRES

Rappel : Une commune gère 2 budgets :

Le fonctionnement : dépenses courantes, perception des impôts locaux et dotations de l'état

L'investissement : dépenses liées à l'achat ou à la vente de terrains, matériaux, constructions, voiries et similaires, recettes telles que subventions liées à ces dépenses, emprunts



### La clôture des comptes 2013

☞ Les dépenses de fonctionnement 2013 sont de 442 600 €, soit une économie de 39 400 € (prévisions 482 000 €).

☞ Les recettes de fonctionnement 2013 sont de 477 400€, soit 4.600€ de moins que prévu.

**Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2013 présente donc un excédent de 34 800€.**

☞ La section d'investissement, par contre, est déficitaire de 15 370 €, en raison d'une part, de la modification des règles de remboursement de la TVA (*la TVA sur les travaux annexes aux investissements n'est plus récupérable en totalité*) et d'autre part, de travaux à payer plus tôt que prévu.

**Les 15 370 € manquants ont été pris de la section de fonctionnement, ramenant le résultat à un excédent de 19 430 €.**

### Le budget 2014

En ce début 2014, les 120 000 € constituant la dernière tranche de la vente du terrain « Trau » ont été encaissés et peuvent servir à rembourser une nouvelle part de l'emprunt « école », après règlement des derniers frais de voirie.

Si, comme indiqué plus haut, la section de fonctionnement peut soutenir l'investissement, l'inverse n'est pas possible. Ce constat, la baisse constante des dotations de l'Etat (*baisse progressive de 20 % d'ici à 2016*), la diminution significative de la base CFE (*cotisations foncières des entreprises*) et l'augmentation de certaines charges vont grever le budget 2014. En effet, ce prévisionnel de fonctionnement de 419 000 € (en nette baisse) présente un déficit de 9 417,54 € que nous sommes contraints de couvrir par une hausse des impôts locaux communaux comme suit :

TAXES	pour une base de			AUGMENTATION	
	TAUX 2013	1 500.00 €	TAUX 2014		
taxe d'habitation	16.19%	242.85 €	17.00%	255.00 €	12.15 €
taxe foncière (bâti)	9.66%	144.90 €	10.14%	152.10 €	7.20 €
taxe foncière (non bâti)	34.17%	512.55 €	35.88%	538.20 €	25.65 €
CFE (cotisation foncière des entreprises)	16.52%	247.80 €	17.35%	260.25 €	12.45 €

Cette augmentation, la fin du remboursement de l'emprunt « Trau » en 2015 et la possibilité de diminuer les frais financiers par un nouveau remboursement anticipé de l'emprunt « école » devraient permettre de faire le lien jusqu'à l'arrivée des taxes consécutives à la construction des nouveaux immeubles des Terrasses de la Bruche (exigibles à partir du 1<sup>er</sup> janvier suivant l'installation + 2 années d'exonération).

## ELECTIONS MUNICIPALES 2014 : 4ème Grand Prix de la participation électorale en Alsace



Pour encourager le dynamisme civique des communes de notre région, l'Ami Hebdo et ses partenaires offrent **3 x 1000 €\*** aux associations des communes qui auront le plus fort taux de participation électorale lors des élections municipales des 23 et 30 mars 2014. En faisant votre devoir électoral, vous pourrez donc peut-être contribuer à l'animation associative de notre village. Un tirage au sort public entre toutes les associations des communes arrivées premières permettra à l'association sélectionnée de recevoir le chèque de 1000 € offert à cette occasion par l'Ami Hebdo.

\* 1000 € pour les communes de moins de 1000 électeurs, 1000 € pour celles de 1000 à 3499 électeurs et 1000 € pour celles de plus de 3500 électeurs.

## L'ETAT SIMPLIFIE VOS DEMARCHES

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, la durée de validité de la carte nationale d'identité est passée de 10 à 15 ans pour les personnes majeures.

**L'allongement de cinq ans pour les cartes d'identité concerne :**

- les nouvelles cartes d'identité sécurisées (cartes plastifiées) délivrées depuis le 1er janvier 2014 à des personnes majeures ;
- les cartes d'identité sécurisées (cartes plastifiées) délivrées entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 à des personnes majeures.

**ATTENTION** : Cette prolongation ne s'applique pas aux cartes nationales d'identité des personnes mineures : leur durée de validité reste de 10 ans.

**Inutile de vous déplacer en mairie** : si votre carte d'identité a été délivrée entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013, sa validité est automatiquement prolongée de 5 ans. Aucune démarche particulière n'est nécessaire. La date de validité de votre titre ne sera pas modifiée.

## Elections municipales Dimanches 23 et 30 mars 2014

**→ RAPPEL : POUR POUVOIR VOTER, VOUS DEVREZ OBLIGATOIREMENT PRESENTER UNE PIECE D'IDENTITE.**

### Les documents acceptés pour voter

Au moment de voter, vous pouvez présenter l'un des documents suivants :

- Carte nationale d'identité
- Passeport
- Permis de conduire
- Carte vitale avec photo
- Carte de famille nombreuse avec photo délivrée par la SNCF
- Permis de chasser avec photo délivré par le représentant de l'Etat
- Carte d'invalidité civile ou militaire avec photo
- Récépissé valant justification de l'identité, délivré en échange des pièces d'identité en cas de contrôle judiciaire.

**Attention** : à l'exception de la carte nationale d'identité et du passeport, ces documents doivent être en cours de validité.

## Que se passe-t-il à l'école ?

### Un avant-goût de printemps

De retour après les vacances, c'est sous un soleil resplendissant que les élèves d'Avolsheim ont découvert un bac à sable géant ! Eh oui, les lutins du Père Noël ont enfin achevé le cadeau tant attendu... Depuis, les 6 m<sup>2</sup> de bac accueillent chaque jour petits et grands élèves pendant la récréation.

Les élèves remercient tous les petits lutins et en premier lieu leurs chefs de file : M. SCHNEIDER et M. BOEHLER.

### Appel au don

Si vous avez des dalles d'extérieur (40 x 40 cm environ) dont vous n'avez plus besoin ou dont vous voulez vous débarrasser, les enseignants sont preneurs afin d'habiller le tour du bac à sable (dimension : 6 m x 1 m). Vous pouvez les joindre par téléphone au 03.88.38.01.33 ou par mail à [ecole-avolsheim@wanadoo.fr](mailto:ecole-avolsheim@wanadoo.fr). D'avance merci !

### Remerciements

L'ensemble des enseignants d'Avolsheim remercie M. le Maire Gérard GENDRE et toute son équipe municipale pour leur soutien lors des différents projets éducatifs entrepris pendant les 6 années de mandat.



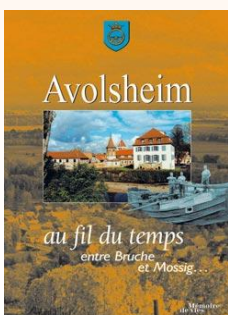
### Petites histoires croustillantes de l'ancienne école :

Voici l'issue des 2 anecdotes racontées dans l'article sur l'ancienne école paru dans le bulletin municipal n°41 :

- En 1945, pour harmoniser le nombre d'élèves par classe, le directeur Camille EHRMANN proposa de mélanger les garçons et les filles. Le Curé Nicolas WEBER s'est farouchement opposé à cette initiative. Chaque protagoniste fit circuler sa pétition et les parents, pour ne froisser personne, signèrent les 2 documents. Le problème resta donc entier ! **C'est l'éducation nationale qui opta pour la mixité, au grand dam de l'homme de l'église.**

- Les matches de foot, organisés le dimanche par le maître d'école, n'étaient pas du tout du goût du Curé WEBER qui s'en prit violemment aux fonctionnaires au cours de la messe du dimanche. Le lendemain, quand le prêtre arriva à l'école pour sa leçon de catéchisme, il découvrit...

**sur sa chaise une pancarte disant : « Ceci est un siège de fonctionnaire ! »**



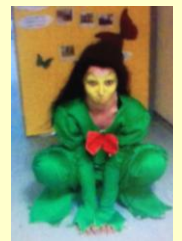
Retrouvez d'autres anecdotes ainsi que l'histoire de notre village dans le livre :

**« Avolsheim au fil du temps »**

paru aux éditions Mémoire de vies.



Centre de Loisirs du 3 au 7 mars 2014 :  
**Le Carnaval de Rio**



Ce fut une semaine riche par :

- du bricolage : confection de masques aux diverses couleurs assorties en plumes, préparation des maquillages, etc...
- de la gastronomie : confection de cups cakes de carnaval.
- la préparation du spectacle pour les parents ...



Ils n'étaient pas moins d'une vingtaine et très fiers de présenter leur défilé / spectacle aux parents présents ce vendredi 7 mars. Les costumes, divers et variés (indien, cow boys, princesse, grenouille, spiderman, ninja, chat, etc...) ont été portés avec conviction lors du défilé et les enfants se sont prêtés à de petits sketches qu'ils avaient élaborés.

Cette semaine s'est clôturée par la dégustation de divers cups cakes aux couleurs vives, faits par les enfants et très appréciés par les parents...

Nous avons le plaisir de vous informer que Coralie Biller a obtenu son diplôme de directrice (BAFD) avec la mention très satisfaisant. Bravo à elle.

### **Rappel des prochaines ouvertures du centre de loisirs :**

- Vacances d'avril : du mardi 22 au vendredi 25 avril 2014
- Vacances d'été : du 7 au 11 juillet et du 25 au 29 août 2014

### **BUDGET 2014 : Gros plan sur le fleurissement**

Dans le budget 2014, l'achat des fleurs représente 3 146 €, desquels il faut déduire 300 € reçus suite à l'obtention de la 1<sup>ère</sup> fleur. L'achat de terre a été diminué de moitié, soit 400 €, grâce à la constitution d'un compost. La mise à disposition gracieuse d'un broyeur par le SICTOMME a permis de supprimer la dépense pour les copeaux. Par ailleurs, le label "village fleuri" imposant une diminution (voire suppression) des désherbants, aucune nouvelle dépense n'a été validée pour ce produit. Restent les engrais, pour lesquels une dépense de 600 € est prévue. **Le budget total fleurissement 2014 s'élève donc à 3 846 €, soit 0.92% du budget.**

- Nous tenons à remercier Etienne et Jacinthe VETTER pour tous les dons de fleurs en 2013 ainsi que Gaby HEYMANN et son association apicole pour les graines de fleurs offertes pour le fleurissement 2014.

## A noter dans vos agendas :



- 23 mars: 1<sup>er</sup> tour des élections municipales - 8h à 18h bureau de vote à l'école du Schlotten.  
30 mars: 2<sup>ème</sup> tour des élections municipales.  
26 avr. : Foire aux replants à 14 h – Parc Audéoud.  
27 avr. : Marché aux Puces la journée - Bas-village.

## ETAT CIVIL :

### Anniversaires

4 avril	FRITZ Marie-Louise	85 ans
5 mai	MAEHREL André	85 ans

## FOIRE AUX REPLANTS

Le samedi 26 avril prochain, de 14 h à 17 h, le Club Informatique d'Avolsheim organise sa 4<sup>ème</sup> foire aux replants dans le parc Audéoud. Jardiniers amateurs, venez acheter, vendre ou échanger vos semis, replants, fleurs, légumes ou autres plantes. Si vous souhaitez exposer, vous pourrez vous installer aux tables mises gratuitement à votre disposition (inscription préalable obligatoire). Vente de boissons et pâtisserie par le club durant l'après-midi.



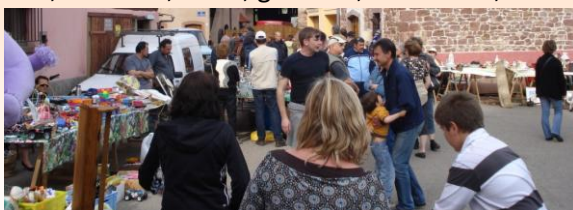
Informations et inscriptions au 03.88.38.50.29 ou au 06.19.16.99.64.

## MARCHE AUX PUCES

Le 7<sup>ème</sup> marché aux puces du F.C. Avolsheim aura lieu le dimanche 27 avril 2014 dans le bas du village (du parc Audéoud aux vannes). La circulation des véhicules sera interdite dans ce secteur de 7 h à 19 h.

La mise en place des exposants se fera de 6 h à 8 h et les ventes débiteront à partir de 7 h.

Toute la journée, le FCA assurera la restauration : café, boissons, frites, grillades, sandwichs, etc...



Renseignements et inscriptions auprès d'Yvon (06.11.07.48.50), Jean-Jacques (06.72.73.35.83) ou Luc (03.88.38.27.94).

**NOUVEAUX HABITANTS** : N'oubliez pas de vous présenter en mairie afin d'effectuer votre déclaration d'arrivée dans la commune !

**MAIRIE** : En raison d'une formation, le secrétariat de la mairie sera fermé le jeudi 3 avril 2014.

## Servir plus Bien + que des services à domicile

Servir+ est le regroupement de 2 associations (Servir et Servir Pro) au service de la personne dans le secteur de Molsheim et environs.

Servir propose la mise à disposition régulière ou ponctuelle de personnes de confiance pour vos tâches ménagères, vos courses, le jardinage et les petits travaux de bricolage. Il intervient auprès des particuliers, des professionnels, des mairies, des commerces...

Servir Pro est spécialisé depuis 10 ans dans le maintien à domicile des seniors et des personnes handicapées (préparation des repas, aide à la toilette, au coucher et au lever, téléassistance, garde...).

Déductions fiscales des services à domicile, services à la carte, sans engagement de durée, paiements par CESU acceptés.



Retrouvez-nous sur notre site Internet : [www.servirplus.com](http://www.servirplus.com) ou au 03.88.47.94.00  
Servir Plus - 1 chemin de Dorlisheim - 67120 MOLSHEIM

## Communauté de paroisses Sainte Edith Stein « Bruche, collines et coteaux »

- Dim 30 mars messe dominicale à 10 h  
Dim 13 avril bénédiction des Rameaux au Dompeter à 9 h 30, puis procession vers l'église et messe de la Passion  
Jeudi 17 avril Jeudi-Saint : messe en mémoire de la Cène du Seigneur à 20 h puis prière au reposoir jusqu'à 22 h  
Ven 18 avril Vendredi-Saint : Office des Ténèbres au Dompeter à 9 h 30 puis possibilité de se confesser  
Sam 19 avril Samedi-Saint : Office des Ténèbres au Dompeter à 9 h 30  
Dim 20 avril messe solennelle de Pâques à 10 h  
Dim 4 mai messe dominicale à 10 h  
Dim 18 mai messe dominicale à 10 h



### En bref

- Pour Pâques, la visite et la communion des malades aura lieu les jeudi 10 et vendredi 11 avril.
- Le traditionnel "Osterputz" du Dompeter aura lieu le samedi 12 avril à partir de 8 h 30. Appel aux volontaires pour rejoindre la sympathique équipe déjà en place ! Renseignements et contact auprès de Jean-Pierre FRITSCH, 7 route du Vin, 03.88.38.66.11.

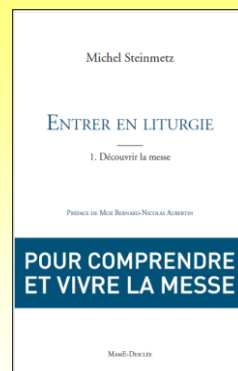
P. Michel STEINMETZ, curé.

## PARUTION DU 1<sup>er</sup> TOME DU LIVRE « ENTRER EN LITURGIE »

Ce n'est pas tous les jours que l'on compte un auteur parmi nous. Aussi, nous tenons à saluer la récente parution du premier tome de l'ouvrage « Entrer en Liturgie », signé de notre curé, le Père Michel STEINMETZ.

Ce 1<sup>er</sup> tome « Découvrir la messe » engage à suivre l'itinéraire spirituel de la célébration eucharistique. Il présente la signification de chacun des rites de la messe et porte une attention particulière à la place du chant dans la célébration. Que l'on soit prêtre, membre d'une équipe liturgique ou simple paroissien, chacun trouvera ici des repères pour mieux comprendre le mystère célébré et le vivre avec une conscience accrue.

Disponible chez votre libraire : Éditions Mame-Desclée - 11,90 € - 128 pages.



## JEUNES DÈS 16 ANS : Journée défense et citoyenneté (ex-JAPD)

Tout jeune français, garçon ou fille, doit se faire recenser entre la date de ses 16 ans et la fin du 3e mois suivant, en vue d'accomplir une Journée obligatoire Défense et Citoyenneté (JDC).